

## **Exercice 1999 - Rapport d'activités des services délégués - Crématorium et opérations funéraires**

**M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur** : Les Pompes Funèbres Générales (PFG) sont titulaires des contrats par lesquels sont assurés :

- le service extérieur des pompes funèbres, notamment pour les personnes dépourvues de ressources et l'exécution de diverses prestations d'intérêt public (obsèques officielles, réquisitions pour enlèvement de corps, etc.),

- l'exploitation du crématorium en affermage.

### **A - Analyse de l'activité du service délégué**

1) *La délégation de service public du service extérieur des pompes funèbres* : elle ne suscite pas d'observations, le cadre juridique ne créant que peu d'obligations entre les cocontractants. Le délégataire ne jouit pas d'une exclusivité : en tout état de cause, les familles demeurent libres de choisir l'entreprise de pompes funèbres de leur choix. Soulignons cependant que ce contrat viendra à échéance en octobre prochain.

2) *Le contrat d'affermage du crématorium* : l'exercice 1999 a vu une nouvelle progression du nombre de crémations (825 crémations, contre 727 en 1998, soit +13,5 % ce qui est supérieur à la moyenne nationale qui est de + 11,5 %). L'établissement est ouvert tous les jours de la semaine.

En 1999, le crématorium a fait l'objet de travaux de mise en conformité vis-à-vis de nouvelles exigences réglementaires, pour un coût de 80 000 F environ à la charge de la Ville.

Pour sa part, le fermier a aussi assumé différentes dépenses de mise en conformité concernant ses installations propres (évacuation des fumées du four, système de visualisation vidéo pour l'introduction dans le four, etc.) ; ces aménagements ont été achevés en janvier 2000 et les autorités sanitaires ont ainsi pu délivrer une nouvelle attestation de conformité.

Par ailleurs, l'ouverture d'un nouveau crématorium sur la commune d'Avanne s'est concrétisée, et l'établissement fonctionne depuis avril 2000.

S'il faut donc s'attendre d'évidence à une diminution de l'activité de l'établissement bisontin, il faudra encore un peu de temps avant de pouvoir évaluer précisément les conséquences de cette nouvelle implantation.

### **B - Analyse des comptes de l'activité déléguée**

*Exploitation* : Le compte d'exploitation du crématorium de Besançon montre une augmentation de 12,6 % des produits, soit + 158 KF (correspondant à l'augmentation du nombre de crémations).

Les charges d'exploitation sont également en hausse de 189 KF, soit + 15,6 %. Cette augmentation provient essentiellement des charges externes (+ 50 KF pour l'entretien du four et + 75 KF pour la mise en conformité du crématorium) et d'une légère augmentation de la masse salariale (+ 11 KF, soit + 2,8 %).

Le résultat d'exploitation de 186 KF (soit 13 % du chiffre d'affaires), est en baisse par rapport à celui de 1998 qui était de + 217 KF, et le résultat net est de 108 KF (déduction faite des charges financières et de l'impôt).

Le Conseil Municipal, après avis favorable de la Commission de Contrôle Financier, est appelé à prendre acte du présent rapport.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ce rapport.

*Récépissé préfectoral du 3 juillet 2000.*